



DECISION DU MAIRE

n° 2026/ 06 0 / 2 6 1 2

Objet : Dates de fermetures 2027 de la crèche Li Esquirou

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la décision 2025/073/25043658 du 15 juillet 2025, approuvant la modification de l'annexe de 2 du règlement intérieur de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Li Esquirou » et portant sur les dates de fermeture pour l'année 2026 ;

Considérant la nécessité d'actualiser l'annexe 2 pour fixer les dates de fermeture de l'établissement précité pour l'année 2027 ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : de modifier l'annexe 2 du règlement intérieur de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Li Esquirou », en fixant les dates de fermetures de l'établissement pour l'année 2027 comme suit :

- Lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027 (Noël)
- Lundi 22 février au vendredi 26 février 2027 (Hiver)
- Lundi 29 mars 2027 (lundi de Pâques)
- Lundi 19 avril au vendredi 23 avril 2027 (Printemps)
- Jeudi 6 mai 2027 (Ascension)
- Vendredi 7 mai 2027 (pont de l'Ascension)
- Lundi 17 mai 2027 (lundi de Pentecôte)
- Mercredi 14 juillet 2027 (Fête nationale)
- Lundi 2 août au vendredi 20 août 2027 (Été)
- Lundi 23 et mardi 24 août 2027 (Journées pédagogiques)
- Lundi 1 novembre 2027 (Toussaint)
- Jeudi 11 novembre 2027 (Armistice)
- Lundi 20 décembre 2027 au 2 janvier 2028 (Noël)

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée aux parents, intervenants et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le
Le Maire,
Amapola VENTURON

